

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN COURS D'ENREGISTREMENT AU RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

Être efficace dans ses interventions de prise de parole en public

Sous réserve de réussite à l'examen final, notre parcours de formation « Prise de parole en public » vous prépare à la certification

« Être efficace dans ses interventions de prise de parole en public »

Celle-ci atteste de l'acquisition des compétences nécessaires mobiliser les compétences nécessaires à la réussite de sa prise de parole dans différentes situations professionnelles par l'acquisition d'une méthodologie basée sur des outils et sur des techniques que ce soit :

- dans sa préparation
- dans sa construction
- dans son animation
- dans ses interactions

Les pratiques de l'entreprise exigent de plus en plus la prise de parole en public, plaçant la communication dans un rôle déterminant pour la réussite professionnelle. Il est donc **essentiel de savoir communiquer avec aisance en public**. Pour convaincre ses interlocuteurs et captiver un auditoire dès les premières secondes, il faut :

- adopter un comportement et une gestuelle appropriés
- maîtriser les techniques d'expression orale pour capter l'attention et convaincre
- apprendre à contrôler sa respiration, sa voix, son souffle et gérer son trac
- rythmer et construire votre présentation pour être écouté et compris
- savoir gérer les interruptions et les perturbations sans vous laisser déstabiliser.

Prérequis pour passer la certification : La certification s'adresse à tout actif amené dans un cadre professionnel à prendre la parole : entretien, présentation, négociation, animation de réunion, d'ateliers, soutenance d'appels d'offres...

Objectifs de la certification :

L'objectif de cette certification est d'attester de la capacité à maîtriser les compétences contenues dans le référentiel ci-dessous.

C1-Définir le cadre de son intervention en établissant une trame qui prend en compte les critères définis : le sujet, le public (typologie, jauge, ...), l'environnement, le contexte, la durée, le mode d'intervention et les objectifs à atteindre afin de répondre de manière précise aux attentes définies (4 pts)

C2-Construire son intervention en structurant son propos (introduction, développement, conclusion) et en le scénarisant pour anticiper un déroulé clair et cohérent (6 pts)

C3-Dérouler son intervention en appliquant les techniques de persuasion (clarté, illustration, cohérence), les techniques de communication verbales (maîtrise de la voix, du rythme, de l'intonation), et non verbales (utilisation du regard, de la gestuelle, de l'espace) pour maintenir l'attention. (6 pts)

C4-Interagir en fin de présentation en répondant aux questions du public pour valider sa capacité à être à l'aise dans l'improvisation et montrer sa connaissance du sujet. (4 pts)

Le référentiel de compétences complet est disponible sur demande.

Voies d'accès à la certification :

Conditions d'accès à la certification : afin d'accéder à la certification, les candidats devront suivre la formation « Prise de parole en public niveau 1 et/ou 2 » liée à la certification

Modalités d'évaluation : Une mise en situation et un entretien avec le jury – durée : 30 mn

Délivrance de la certification : La délivrance de la certification sera délivrée par un jury de 3 personnes.

Organisme certificateur : MANÈGES CONSEIL

Centre de passage de la certification : MANEGES CONSEIL

Programme de formations proposé pour dispenser la certification : « Prise de parole en public (lien sur la formation)»

